



Règlement du centre de services des Affluents à l'intention des élèves qui sont transportés en autobus

Les lignes qui suivent indiquent ce que l'élève doit et ne doit pas faire en attendant l'autobus, pendant son trajet et lorsqu'il en descend.

EN ATTENDANT L'AUTOBUS...

- ∪ Se présenter à l'arrêt désigné 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ∪ Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu.
- ∪ Respecter les propriétés privées.
- ∪ Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.
- ∪ Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : (450) 492-9400, poste 6700.

À BORD DE L'AUTOBUS...

- ∪ Respecter l'autorité du chauffeur.
- ∪ Rester assis.
- ∪ Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).
- ∪ Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.
- ∪ Ne pas fumer.
- ∪ Ne pas déranger le chauffeur inutilement.
- ∪ Ne pas boire ou manger.
- ∪ Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).
- ∪ Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.
- ∪ Ne pas toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit.
- ∪ Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS...

- ∪ Ne pas bouger tant que les portes ne sont pas ouvertes.
- ∪ Une fois descendu, s'éloigner rapidement de l'autobus.
- ∪ Si vous avez à traverser la rue, le faire **devant l'autobus à la vue du chauffeur**.
- ∪ En cas d'urgence et d'accident, demeurer calme et obéir aux directives du chauffeur.

EN CAS DE MANQUEMENT

Le chauffeur d'autobus est autorisé à donner un billet à un enfant qui ne respecte pas ce règlement. L'enfant doit ensuite aller voir la technicienne en éducation spécialisée avec le billet avant de pouvoir reprendre l'autobus. La conséquence est ensuite décidée en fonction du nombre de billets et de la nature du manquement. Il se pourrait que l'enfant ait une suspension de service temporaire